

CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT

Règlement 287-2023 décrétant une dépense de 367 850 \$ et un emprunt de 293 500 \$ pour l'acquisition d'un camion destiné à la collecte automatisée des déchets, des matières recyclables et organiques

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet certifie sous mon serment d'office que :

Je certifie également que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 287-2023 est de 3 135.
2. Le nombre de demande inscrit requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 324.
3. Le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que :

Le règlement 287-2023 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À L'ISLET, ce 26 janvier 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie Joannisse', is written over a light yellow rectangular background.

Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière